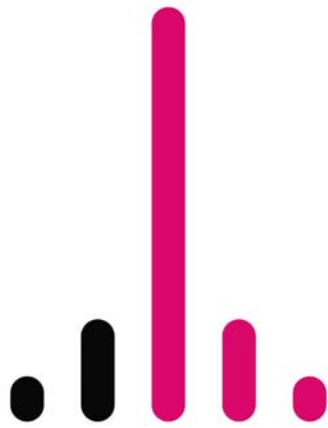


PROJET DE VILLE

2007 – 2015



Liège

Une ville, un esprit.

Actions prioritaires

Table des matières

Présentation générale	3
5 Objectifs stratégiques	4
12 projets métropolitains	5
Actions prioritaires déjà en cours depuis 2003	6
Action prioritaire 1 : Se préparer à accueillir le tram et repenser le stationnement et le parking au profit de tous	8
Action prioritaire 2 : Lutter contre les incivilités et les causes de troubles	11
Action prioritaire 3 : Impliquer la population dans l'amélioration de son cadre de vie	14
Action prioritaire 4 : Agir concrètement pour le développement durable	18
Action prioritaire 5 : Stimuler l'activité économique et commerciale et aider à créer de l'emploi	24
Action prioritaire 6 : Rencontrer les attentes des jeunes	29
Action prioritaire 7 : Favoriser l'expression artistique et l'accès à la culture	31
Action prioritaire 8 : Brancher l'enseignement communal sur les langues, le sport et le développement durable	35
Action prioritaire 9 : Simplifier la vie des familles	39
Action prioritaire 10 : Mieux accueillir les citoyens	43
Action prioritaire 11 : Repositionner Liège à l'international	46

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Ville de Liège possède un projet de ville depuis novembre 2003.

Ce document stratégique énonce les principaux objectifs à rencontrer à moyen terme et reprend les actions et les projets concrets à réaliser pour les atteindre.

Depuis lors, une première vague d'actions prioritaires a été mise en œuvre et porte ses fruits. Elles seront poursuivies dans le temps.

Pour tenir compte des choix de la population aux élections communales de 2006, le Collège communal a décidé de réactualiser le Projet de Ville.

Depuis 18 mois, les citoyens et les forces vives ont été sondés, consultés, concertés en toute transparence.

A partir des résultats de ces consultations, le Collège communal est en mesure de :

- déterminer les 5 objectifs stratégiques à poursuivre par la Ville ;
- confirmer le choix des 12 projets métropolitains d'envergure à réaliser ;
- présenter 11 actions prioritaires et leur déclinaison concrète.

Le présent document a pour objectif de présenter ces 11 actions prioritaires retenues par le Collège communal pour mettre en œuvre le Projet de Ville et rencontrer les volontés exprimées par les Liégeoises et les Liégeois.

Il constituera un des fils rouges de l'action communale d'ici à 2012.

Le Collège communal

5 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

La Ville de Liège fera en sorte que toutes ses politiques, toutes ses réalisations, toutes ses décisions rencontrent au moins un des cinq objectifs majeurs et stratégiques pour l'avenir de la Cité :

1^{er} objectif stratégique

Assurer la sécurité d'existence et la qualité de vie pour tous.

2ème objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois et d'activités.

3ème objectif stratégique

Faire reculer la pauvreté, les inégalités, les discriminations et permettre l'émancipation de toutes et tous.

4ème objectif stratégique

Prendre notre part dans la lutte contre le réchauffement climatique.

5ème objectif stratégique

Augmenter la population.

La ville de Liège invite toutes les institutions ou associations, forces vives et citoyens à œuvrer avec elle à la rencontre de ces 5 objectifs stratégiques.

12 PROJETS MÉTROPOLITAINS

- le Grand Curtius
- le Théâtre Royal pour l'Opéra
- le Théâtre de la Place à l'Emulation
- le nouveau quartier des Guillemins et la Boverie
- le quartier de Droixhe
- le projet de Bavière en Outremeuse
- la Médiacité et la patinoire au Longdoz
- les Services communaux à la rue de Namur
- le Val Benoît
- la piscine dans le quartier de Jonfosse
- le site du Tivoli
- l'aménagement du quai de Wallonie

ACTIONS PRIORITAIRES DÉJÀ EN COURS DEPUIS 2003

Depuis 2003, la Ville met en œuvre des actions prioritaires dans le cadre du Projet de Ville.

Nombre d'entre elles continuent à produire leurs effets ou sont installées dans la durée.

Les actions prioritaires nouvelles viennent par conséquent s'ajouter à ces actions existantes et les renforcer.

Pour rappel, les actions concrètes 2003 toujours en cours sont :

- La mise en œuvre du Plan Global en matière de toxicomanie
- La refonte de la gestion de la propreté publique
- La sécurisation des abords des écoles
- L'installation de 109 caméras de surveillance
- L'information de la population sur l'identité de l'agent de quartier
- L'étude de la création de deux nouveaux parkings en ouvrage
- L'instauration des zones riveraines
- La modification du prix des horodateurs pour la première demi-heure
- La réalisation d'itinéraires cyclables et piétons
- L'illumination des bâtiments et ouvrages d'art (plan Lumière)
- La création de la Cellule Accueil Investisseurs
- L'implantation de logements au-dessus des commerces
- La lutte coordonnée contre les immeubles insalubres
- La création de commissions consultatives
- La réalisation de « projets de quartier »
- L'extension du réseau de Mairies de quartier
- L'accentuation de la pratique sportive dans l'enseignement

PROJET DE VILLE
2007-2015
RÉACTUALISÉ

Actions prioritaires
2008

Action prioritaire 1

SE PRÉPARER À ACCUEILLIR LE TRAM – REPENSER LE STATIONNEMENT ET LE PARKING AU PROFIT DE TOUS

- **Créer une cellule communale « Liège retrouve le tram » et repenser les lignes de bus du TEC.**

Description de l'action :

Le retour du tram est une opportunité exceptionnelle pour Liège, notamment pour repenser la place des différents modes de déplacement.

Le tram ne doit pas être qu'un mode de déplacement urbain. Il va réorganiser les fonctions de la Ville et augmenter son attractivité socio-économique.

La Ville de Liège veut s'impliquer totalement dans ce processus en créant une cellule de suivi « Liège retrouve le tram ».

Cette cellule sera le point de contact technique entre la Ville de Liège et les autorités régionales. Elle assurera un suivi permanent du dossier et une information, tant interne qu'externe.

De même, cette cellule travaillera à la redéfinition de l'espace public traversé par le tram.

Cette cellule pluri-disciplinaire sera constituée de 5 personnes (mobilité, urbanisme, travaux, police et communication).

Le retour du tram va transformer de manière profonde l'organisation du transport public en région liégeoise. Il s'agit donc d'une opportunité unique pour repenser et améliorer les lignes de bus qui desservent les quartiers de Liège. La desserte fine des quartiers doit s'améliorer, avec des véhicules plus adaptés, pour permettre de rabattre les utilisateurs sur les deux lignes de tram.

En partenariat avec le TEC et le MET, la cellule de suivi « Liège retrouve le tram » étudiera toutes les possibilités d'adaptation de l'offre existante.

La Ville de Liège veut ainsi marquer sa totale implication dans le projet de développement d'un système de transport public performant.

Calendrier de mise en œuvre :

Cellule à mettre en place dernier trimestre 2008
Etude en interne, avec le TEC et la SRWT.

- **Créer 1200 places de parking relais à moins d'un quart d'heure du centre-ville et y proposer un stationnement gratuit et sécurisé.**

Description de l'action :

Activer la construction de 4 parkings relais aux principales entrées de la Ville. Les sites proposés sont :

- Coronmeuse (250 à 500 places) : les aménagements lourds devront accompagner l'insertion du tram. L'objectif est donc de proposer, à court terme un P+R fonctionnel de +/- 250 places (extensible à 500 places avec un étage).
- Sclessin (300 places) : l'avant-projet détaillé est en cours de finalisation.
- Vottem (400 places) : l'étude de faisabilité en cours. Ouverture indéterminée mais possible en cours de législature.
- Robermont (200 places) : dans le cadre de l'extension du dépôt TEC de Robermont.

La SRWT prendra en charge les investissements (estimés à plus de 5 millions d'euros). La Ville assurera l'entretien, la sécurisation par caméras et la présence d'une personne de 7h à 18h en semaine et de 9h à 19h le samedi (sauf à Robermont).

Le stationnement sera gratuit et sécurisé. Le TEC devrait assurer une bonne fréquence (max 10') et percevrait l'entièreté des recettes liées aux déplacements via ses lignes régulières (formule forfaitaire à valider).

Calendrier de mise en œuvre :

Ouvertures programmées à partir de 2010 (sous réserves des procédures administratives et de mise à disponibilité des terrains).

- **Modifier la politique de stationnement payant dans le centre-ville et renouveler les horodateurs**

Description de l'action :

L'augmentation du nombre de cartes de riverains et surtout du nombre d'abonnement rendent de plus en plus difficile le stationnement « horaire ».

En semaine, moins de 25% des places sont disponibles pour la rotation.

La zone de stationnement payant (4800 places) doit évoluer pour permettre d'améliorer la rotation là où elle est nécessaire, sans pénaliser les riverains.

Il est proposé par conséquent de modifier la politique de stationnement payant dans le centre-ville.

Les horodateurs actuels doivent être remplacés. L'implantation de nouveaux horodateurs doit permettre la mise en place de la nouvelle politique de stationnement.

Calendrier de mise en œuvre :

Le cahier des charges pour le marché des horodateurs est finalisé. La nouvelle politique de stationnement pourrait être en place courant 2010.

- **Implanter un système de signalisation dynamique des parkings du centre-ville ou « route des parkings »**

Description de l'action :

On dénombre actuellement 14 parkings publics payants pour un total de +/- 4.800 places hors voiries (non compris les parkings SNCB et de centres commerciaux).

La Ville propose, à condition d'être subsidiée ou de réaliser un partenariat avec le secteur, d'implanter un système de signalisation dynamique des parkings du centre-ville afin de guider les visiteurs le plus rapidement vers les places disponibles.

Ce projet de « route des parkings » prendra en compte :

- la création future d'un parking Avroy (500 à 600 places) et d'un parking Quai Sur Meuse (400 à 500 places).
- l'impact du tram sur les circulations du centre-ville.

Calendrier de mise en œuvre :

Négociation avec les gestionnaires de parking fin 2008 – début 2009

Etudes techniques en 2009.

Implantation envisagée en 2011.

- **Modifier le découpage des zones de riverains dans la zone payante**

Description de l'action :

Dans la zone payante, il y a 4800 places publiques et 5100 cartes communales de stationnement pour riverain.

La demande en carte de riverain ne cesse d'augmenter et pourrait atteindre 6000 à 6500 cartes à moyen terme (estimation en fonction du taux de motorisation et du nombre d'habitants).

La zone payante est divisée en 21 zones, dont certaines sont très petites. Les riverains ne peuvent se stationner quand dans leur zone. Certaines zones subissent une grosse pression de stationnement (beaucoup plus de cartes délivrées que de places disponibles)

Il est donc proposé de passer d'un découpage de 21 zones à 10 zones pour les riverains, leur permettant un meilleur confort de stationnement tout en limitant les possibilités de stationnement de l'autre côté de la ville.

Calendrier de mise en œuvre :

Mise en œuvre à partir du 01/01/2009 car toutes les cartes de riverains doivent être renouvelées à cette date.

Action prioritaire 2

LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS ET LES CAUSES DE TROUBLES

- **Fermer les salons de prostitution pour sécuriser le quartier Cathedrale-nord**

Description de l'action :

Au mois d' avril 2009, les salons de prostitution des rues du champion et de l'agneau seront fermés et la quinzaine d'établissements connexes (peep-show,...) feront l'objet de contrôles renforcés.

Cette mesure doit permettre de mettre fin à une concentration devenue inacceptable de trafics et délits en tous genres liés à la présence des salons, mettant également en danger les prostituées.

Le délai de 7 mois doit permettre de conclure le débat sur l'opportunité de substituer ou non un autre mode de gestion de la prostitution à la situation actuelle.

Calendrier de mise en œuvre :

Avril 2009

- **Accroître la présence policière non motorisée, en soirée et le week-end.**

Description de l'action :

La police renforcera sa présence au delà des heures classiques afin d'être plus visible et opérationnelle en soirée, pendant la nuit et le week-end.

Ce redéploiement des couvertures horaires,qui répond à l'attente de la population,sera doublée d'un renforcement du nombre de patrouilles non motorisées (c'est-à-dire pédestres ou cyclistes).

Cette action s'appuiera sur la stabilisation des inspecteurs de quartiers trois ans dans la même fonction, sur une norme de prestations les samedi et dimanche fixées à 20 heures par période de 2 mois pour chaque inspecteur de quartier et sur un renfort conséquent des patrouilles de deux inspecteurs à pied au coeur des grands axes commerciaux.

Calendrier de mise en œuvre :

Au travers du Plan zonal de sécurité 2009-2012.

- **Améliorer la rapidité de la sanction ou de la réparation du dommage par les nouvelles technologies (acquisition de minis pc portables).**

Description de l'action :

La police fera l'acquisition de PDA (mini ordinateur portable) pour aider à la verbalisation rapide des infractions en matière environnementale et aux réglementations communales (incivilités).

La transmission avec le Sanctionnateur communal et les services communaux concernés se fera en réseau, accélérant ainsi les poursuites et/ou la réparation du dommage.

Calendrier de mise en œuvre :

Sur la période 2009-2012.

- **Rassembler les forces vives de la lutte contre les tags pour mieux coordonner leurs actions**

Description de l'action :

La Ville prendra l'initiative de créer un groupe de travail permanent chapeauté par le Manager des Nuisances publiques, regroupant Police, Parquet, brigade anti-tags, ASBL Gestion Centre-Ville, Gardiens de la Paix, médiateur pénal, SNCB, SRWT, MET.

L'objectif sera d'encore accroître l'efficacité des interventions de chacun, notamment par l'échange d'informations et les liens à établir entre l'action sur le terrain et la nécessaire répression.

Calendrier de mise en œuvre :

Dès septembre 2008

- **Diminuer la présence de déjections canines**

Description de l'action :

Il s'agit de :

- poursuivre l'implantation de distributeurs de sacs dans les antennes administratives, les commerces ;
- autoriser certains gardiens de la paix propriétaires de chiens à se faire accompagner de leur animal sur leur lieu de travail (parcs) pour faciliter l'échange avec d'autres maîtres-chiens et leur donner une formation adaptée ;
- adresser des publications particulières aux maîtres-chiens ;
- continuer les opérations policières en civil sur les lieux de rassemblement de maîtres-chiens.

Calendrier de mise en œuvre :

50 nouveaux distributeurs à acquérir sur 2009 et 2010
Campagne de communication en 2009

- **Mettre en place un service de médiation spécifique pour les mineurs âgés de 16 à 18 ans auteurs d'incivilités.**

Description de l'action :

La Ville de Liège met en oeuvre la loi autorisant les pouvoirs locaux à prendre des sanctions administratives à l'égard des citoyens qui commettent des incivilités.

Dans le cadre de ces sanctions administratives communales (art. 119bis et ter de la loi communale), la Ville de Liège mettra en oeuvre une procédure de médiation pour les mineurs entre 16 et 18 ans. Elle aura pour objet de permettre à l'auteur de l'infraction d'indemniser ou de réparer le dommage qu'il a causé et, surtout, de lui faire prendre conscience qu'il ne doit pas recommencer. Le but est bien d'éviter la récidive.

Sur base volontaire, le mineur sera invité à indemniser la victime ou réparer le dommage, ce qui peut prendre diverses formes : remboursement, présentation d'excuses orales ou écrites, remise en l'état, ... Le médiateur est un tiers neutre et indépendant dans l'exercice de sa fonction. Il n'interviendra ni en tant qu'avocat, ni en tant que juge, ni en tant qu'arbitre. Il aura pour mission de réamorcer le dialogue entre les parties afin de parvenir à un accord. Il travaillera en étroite collaboration avec le fonctionnaire sanctionnateur de la commune.

Calendrier de mise en oeuvre :

Dès Janvier 2009

- **Développer des partenariats entre la police et les écoles**

Description de l'action :

La police développera, en collaboration avec le plan de prévention, des contacts étroits avec les directions des établissements scolaires du primaire et du secondaire présents sur le territoire liégeois afin d'établir une convention de collaboration.

Ces conventions doivent permettre aux parties de préciser toutes collaborations utiles, d'adapter les moyens utilisés et les priorités en fonction de chaque école et de transmettre, par les voies les plus appropriées, la valeur de respect des biens et des personnes.

Dans tous les cas, la convention portera au moins sur certaines réalités (racket, drogue, vandalisme) afin d'informer les jeunes des dangers qu'elles représentent et leur apprendre à réagir s'ils sont confrontés à ce type de situation.

Calendrier de mise en oeuvre :

Au travers du Plan zonal de sécurité 2009-2012.

Action prioritaire 3

IMPLIQUER LA POPULATION DANS L'AMÉLIORATION DE SON CADRE DE VIE

- **Organiser des « marches exploratoires » systématiques avec des groupes de femmes et de seniors.**

Description de l'action :

Les marches exploratoires permettent de faire une évaluation critique et empirique de l'environnement urbain, sous forme d'enquête sur le terrain, en s'appuyant sur le principe que les populations des quartiers, et plus particulièrement les groupes plus vulnérables (femmes, seniors,...), sont les mieux placés pour identifier des éléments susceptibles d'affecter le sentiment de sécurité. Ce type d'action favorise en outre l'appropriation par les participants de l'espace public afin qu'ils puissent profiter pleinement des ressources de la ville et qu'ils circulent librement, à tout moment.

Une douzaine de marches ont déjà été menées dans huit quartiers de la Ville de 2004 à 2005, en partenariat avec la Fondation Roi Baudouin et le soutien du PFGV. Cette première vague de marches a été mise en place à l'attention des femmes vivant au sein des quartiers. Leur participation a permis de procéder à un certain nombre d'aménagements concrets de l'espace public. Dans le cadre de la réédition de marches exploratoires, il est prévu que la population des seniors se joigne également à la démarche.

Calendrier de mise en œuvre :

Dès 2008. A déterminer avec les différents partenaires du projet.

- **Installer régulièrement un recyparc mobile dans les différents quartiers de la Ville**

Description de l'action :

Au contraire du Recyparc fixe vers lequel l'utilisateur doit se déplacer, le recyparc mobile va au devant de la population et la sensibilise efficacement au tri sélectif. Le recyparc mobile est destiné au grand public, qui bénéficie de la sorte d'un nouveau service de collecte à quelques centaines de mètres de chez lui.

Calendrier de mise en œuvre :

Passage dans les quartiers dès la mi-septembre 2009.

- **Sensibiliser à la propreté**

Description de l'action :

Il s'agit de coordonner l'ensemble des interventions destinées à sensibiliser, éduquer, former au respect de la propreté.

Cette action sera renforcée en portant sur:

- la formation dans les écoles ;

- le porte à porte pendant les opérations multi-disciplinaires dans les quartiers ;
- l'action des préposés du Recyparc mobile;
- des campagnes de communication au travers de diverses publications à destination de publics cibles (commerces, maîtres-chiens, kotteurs ou à portée générale).

Parallèlement au volet répressif, cette sensibilisation doit permettre de changer les comportements.

Calendrier de mise en œuvre :

Répartie tout au long de chaque exercice.

- **Aider les citoyens à se débarrasser de leurs déchets tout en améliorant le cadre de vie**

Description de l'action :

Pour accroître les collectes, diminuer les incivilités et améliorer le cadre de vie, la Ville:

- continuera à « enterrer » des bulles à verres ;
- implantera des conteneurs à ordures ménagères « enterrés » en des endroits bien précis;
- testera la mise en service de conteneurs à vêtements usagés.

Calendrier de mise en œuvre :

- 2008 : 12 sites (marché 2007)
- 2009 : 16 sites (marché 2008)
- 2010 : 16 sites (marché 2008)
- 2011 : 16 sites (marché 2008)

- **Organiser une exposition itinérante sur les bonnes pratiques en matière d'embellissement des façades**

Description de l'action :

La propreté de l'espace urbain passe également par la propreté des façades qui bordent places et rues. Aujourd'hui, malgré les efforts initiés par les pouvoirs publics et de nombreux particuliers, certaines façades présentent encore un aspect trop dégradé. Des travaux de transformation s'avèrent aussi parfois irrespectueux du patrimoine ancien. Or, la concentration des façades décrépies dans certaines rues entraîne une perception négative de l'image de la ville.

L'action consiste donc à réaliser des panneaux didactiques abondamment illustrés dans le but de promouvoir des bonnes pratiques en matière d'entretien et d'embellissement des façades. Ces panneaux, réalisés pour la prochaine exposition des prix de l'urbanisme, seront réalisés en plusieurs exemplaires de façon à pouvoir être réutilisés.

Inspirés par les exemples réalisés dans d'autres villes (Lille, Roubaix, Bruxelles...), ces panneaux aborderont les thèmes suivants :

- la façade en général
- les matériaux de parement

- la couleur
 - les fenêtres et châssis
 - les portes
 - les éléments de décors
 - les éléments métalliques
 - les vitraux
 - les jardinets
- **Agir pour limiter les conséquences des événements pluvieux extrêmes qui génèrent des nuisances pour les habitants et les commerçants.**

Description de l'action :

Les orages et trombes d'eau exceptionnels qui se sont abattus récemment sur la région ont permis d'identifier des situations et des lieux en difficulté de manière récurrente du point de vue de l'écoulement et de l'évacuation des eaux.

Il convient donc d'agir pour limiter au maximum les risques de récurrence.

a) Les inondations récurrentes de la place Saint-Lambert, de la rue de Hesbaye,...doivent être maîtrisées.

Actions:

- Investigations, relevés et diagnostic général de la zone concernée.
- Implémentation des solutions techniques ad-hoc

b) Quoique de fréquence beaucoup plus rare, les débordements des ruisseaux doivent eux aussi être maîtrisés au mieux.

Actions :

- Programme de diagnostic et d'entretiens des lits des ruisseaux de 3^{ème} catégorie (gestion communale)
- Sensibilisation des riverains quant à leurs responsabilités dans le bon entretien du lit des ruisseaux.
- Fiabilisation et renforcement des ouvrages de captation des ruisseaux dans le réseau d'assainissement.

c) Les conséquences des événements étant fortement influencés par l'état général du réseau (25.000 avaloirs) un renforcement des capacités opérationnelles de la brigade assainissement est requis.

Actions :

- Engagement de personnel
- Acquisition de 2 véhicules combinés Hydrocureuse/Vidangeuse

Calendrier de mise en œuvre :

2009 et suivantes

- **Identifier les causes de la pollution aux particules fines et développer un plan de surveillance et de communication**

Description de l'action :

Il s'agit d'aboutir à une mise en place d'actions visant à cerner les sources d'émission de pollution atmosphérique en particules fines sur le territoire de la Ville, à informer correctement les habitants des risques encourus et les mesures pratiques à appliquer pour cibler les mesures prioritaires à entreprendre afin de ramener le niveau moyen de concentration aux valeurs préconisées par les différentes directives européennes

Calendrier de mise en œuvre :

2009 : Etudes et plan de communication

2010 : Mise en place des mesures prioritaires

Action prioritaire 4

AGIR CONCRÈTEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Mettre en place le Fonds fédéral de Réduction du Coût de l'Énergie (FRCE) à Liège**

Description de l'action :

Cette action permettra aux revenus faibles et moyens de bénéficier de prêts à taux réduits afin de réaliser des travaux en vue d'économiser l'énergie, tout en gardant intacts les droits aux différentes primes existantes. Les investissements (rénovations de châssis, changement de chaudière...), souvent lourds à supporter financièrement, deviendraient donc possibles même pour les personnes ne disposant pas d'un capital de départ suffisant.

Une importante somme d'argent est dévolue au développement de ce FRCE émanant de l'État fédéral pour le territoire de la Ville de Liège.

Afin de pouvoir en bénéficier, la Ville de Liège souhaite créer une entité locale chargée de le gérer en partenariat avec le CPAS de Liège, la Région Wallonne et l'État Fédéral.

Cette entité locale permettra de mener des missions et des actions concrètes de guidance et d'aide à la réduction de la consommation des ménages, en assurant le suivi social, technique et administratif d'investissements en économie d'énergie.

Par cette action prioritaire, la Ville de Liège souhaite apporter sa contribution au développement durable de notre Ville et améliorer la qualité du logement des publics les plus défavorisés.

Calendrier de mise en œuvre :

Création d'une entité locale FRCE pour la mi 2009.

- **Implanter un système de location de vélos en libre service et investir en faveur d'aménagements cyclables**

Description de l'action :

Le développement du vélo à Liège doit s'envisager sur 3 axes :

- Des moyens humains de coordination de projet : un(e) responsable vélo (voir autre action)
- Des vélos mis à disposition des liégeois : location longue durée, vélos libre service,
- Des infrastructures adaptées.

Il est proposé d'implanter un système de location de vélos en libre service, identique aux systèmes de Paris et Lyon.

Pour la Ville de Liège, la base est 300 vélos répartis dans 35 stations éloignées de 400 mètres. Le périmètre couvert comprend la vallée de la Meuse de St-Léonard au Val Benoît et des stations de quartier (Angleur, Grivegnée, Chênée, Cointe, Ste-Walburge, ...).

Les communes de Chaudfontaine, Herstal, Ans et Seraing marquent un intérêt pour participer à l'appel d'offre.

Parallèlement, il est indispensable d'investir de manière significative en faveur des aménagements vélos à Liège.

Calendrier de mise en œuvre :

Appel d'offre conjoint en 2009.

• Engager un ou une responsable vélo

Description de l'action :

L'usage du vélo augmente de manière significative à Liège. Dans le centre-ville (des Guillemins à St-Léonard), le nombre de vélos augmente de 5% chaque année depuis 2005.

Par contre, dans les quartiers périphériques, le nombre de vélos recensés dans la circulation stagne. Les points noirs cyclistes constituent encore des freins importants entre les quartiers et le centre-ville.

Il est proposé l'engagement d'un ou d'une responsable vélo, dont la mission sera de coordonner l'ensemble de la politique cyclable à Liège au sein de la cellule stratégique.

Ses missions seront, par exemple, de :

- Evaluer et développer le Plan Communal d'itinéraires cyclables.
- Promouvoir l'usage du vélo à Liège.
- Renforcer la sensibilisation et la formation.
- Déployer l'action de récupération des vélos usagés (mise en cohérence des initiatives locales) et coordination de mise à disposition du public à l'échelle communale.
- Organiser un grand événement mettant en avant le vélo.
- Accompagner le développement d'un système de vélos en libre service.
- Etendre l'offre de services aux citoyens en termes de marquage anti-vol des vélos.
- Mettre en place un programme à l'attention des écoles (passage du brevet de cyclistes en 5^{ème} année primaire) en étroite collaboration avec le département de l'instruction publique.
- Etc...

Calendrier de mise en œuvre :

Engagement avant la fin de l'année.

- **Apprendre à rouler à vélo en ville.**

Description de l'action

Il s'agit de mettre en œuvre un programme à l'attention des écoles, en partenariat avec le secteur associatif oeuvrant dans la promotion du vélo. Le but est d'amener les élèves à parcourir différents niveaux afin de les former à une conduite expérimentée, éveillée et attentive par rapport aux réalités du cycliste urbain. Ce projet se matérialisera par le passage du brevet de cycliste en 5^{ème} année. Les écoles fondamentales ont été sollicitées pour une ou deux journées par an.

Calendrier

Septembre – décembre 2008

Confirmation par écoles intéressées
Contrôle assurances
Présentation Projet et dispositions pratiques

Mars – mai 2009

Applications pratiques, parcours urbains
Généralisation à l'ensemble des écoles en 2009-2010

- **Réaliser un plan de déplacement d'entreprise « Ville de Liège »**

Description de l'action :

L'administration communale est le principal employeur sur le territoire de la Ville de Liège. L'administration communale génère inévitablement un nombre considérable de déplacements qui sont nécessaires à la vie socio-économique.

Il est proposé de réaliser un plan de déplacement d'entreprise « Ville de Liège » afin de mettre en œuvre des solutions adaptées à promouvoir une gestion durable des déplacements (domicile - travail, visiteurs, fournisseurs, ...).

Les objectifs sont multiples :

- Offrir des alternatives crédibles aux déplacements automobiles.
- Assurer une meilleure gestion des coûts liés aux déplacements.
- Améliorer l'accessibilité des sites (notamment pour les travailleurs non motorisés).
- Améliorer le confort des déplacements (stress, fatigue, ...).
- Diminuer les nuisances liées aux déplacements
- Valoriser l'image « Ville de Liège ».
- ...

Il s'agit également d'être un exemple pour les employeurs implantés sur le territoire communal et pour les autres administrations.

Calendrier de mise en œuvre :

A partir de 2009.

- **Economiser l'énergie au sein de l'administration communale**

Description de l'action :

Un vaste chantier de mesures se met et se mettra en place pour économiser l'énergie et participer aux engagements sur le climat au sein de l'administration communale liégeoise.

Tout au long de la législature, de multiples actions coordonnées se réaliseront dont notamment :

- Démarrage du suivi rapproché des 74 bâtiments prioritaires du parc immobilier communal au travers de l'Action « Répondants de bâtiments » ;
- Développement de la comptabilité énergétique des bâtiments communaux et des différents secteurs consommateurs d'énergie ;
- Exécution du programme d'investissements spéciaux liés à l'étude d'audit énergétique des 7 bâtiments principaux ;
- Sensibilisation du personnel communal à l'URE ;
- Organisation de permanences « Energie » à destination de la population et d'actions de sensibilisation dans les quartiers ;
- Suivi et extension progressive de l'action « Répondants de bâtiments » aux sein du parc immobilier communal, de la zone de police et du CPAS ;
- Développement des outils de promotion et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments et des projets immobiliers ;
- Gestion et suivi des marchés publics de fourniture d'énergie pour les bâtiments communaux, de la zone de police et du CPAS.

Calendrier de mise en œuvre :

Dès 2008

- **Elargir la prime solaire actuelle à une prime solaire photovoltaïque et à l'isolation**

Description de l'action :

Il s'agit de mettre en place un système de primes complémentaires afin de répondre à la nécessité d'une part de promouvoir les énergies renouvelables et d'autre part d'améliorer l'isolation des bâtiments les moins performants. Pour un grand nombre d'habitations sur le territoire de la Ville, la nécessité de réduire les consommations est prioritaire avant de réaliser des investissements plus technologiques. Ces primes doivent être proportionnelles à l'investissement et limitées à un montant maximal de l'ordre des 250 euros actuellement accordés pour la prime solaire thermique.

Calendrier de mise en œuvre :

2008 : Validation du règlement sur la prime solaire photovoltaïque par le Conseil communal ; Etude de l'impact budgétaire et ciblage des éventuelles primes complémentaires

2009 : Mise en place des primes photovoltaïques et des primes complémentaires ciblées

- **Développer un réseau des espaces verts**

Description de l'action :

La mise en réseau postule l'accroissement de la verdurisation de la ville et l'organisation des liaisons vers les espaces verts. Cette mise en réseau est la condition sine qua non pour l'établissement d'un maillage vert. Ce dernier constituera le support sur lequel viendront se greffer circuits de promenades vertes, réseau écologique, etc.

Aménagement de nouveaux espaces verts :

Des parcs :

- parc du Savoir
- parc de Bavière,
- parc Sainte Agathe,

Des jardins :

- jardin Sauvenière,
- jardin Saint-Barthélémy,...
- jardin Morinval

Projet de verdurisation du quartier Nord Saint-Léonard (via projet Interreg IV A SUN)

Aménagement de liaisons (création et rénovation d'accès aux espaces verts)

- Passerelle d'accès aux coteaux de Vivegnis depuis le quartier Saint-Léonard
- Aménagement du point de vue de la citadelle
- Passerelle sur la Meuse vers le parc de la Boverie
- Liaison piétonne Guillemins-médiacité
- Aménagement des accès au parc de la Chartreuse
- Accès au parc des Franciscains depuis la rue Sainte Marguerite
- Sentier de Liaison entre le site Fabry, les Coteaux de Vivegnis et le Fond des Tawes
- Terril du Laveu,...

Calendrier de mise en œuvre :

Les études sont réalisées.

2009 à 2012: exécution successive des chantiers

- **Valoriser le Plan communal de Développement de la Nature**

Description de l'action :

Il s'agit d'aboutir à une mise en place d'actions visant à améliorer la perception des espaces verts sur l'ensemble du territoire :

- Actualisation de l'étude sur la perception des espaces verts par quartier (CIRAP 1986) et re-dynamisation des actions du PCDN:

En 1986, une étude avait réalisé un inventaire et une évaluation par quartier des espaces verts de la Ville de Liège. Cette étude doit servir de base aux mesures prioritaires à prendre par quartier. Cette actualisation sera menée par le Service Environnement en

collaboration avec le bureau d'études des Plantations, le service des Plantations et les services de l'Urbanisme.

- Actions prioritaires par quartier

Amener concrètement un projet par quartier ciblé comme prioritaire : nouvelles plantations, aménagement d'une haie indigène, d'une prairie fleurie, d'un coin nature, d'une mare,

- Gestion des plantes invasives

- Réaliser un cadastre des zones d'invasion
- Mise en place d'un règlement communal
- Sensibilisation du grand public à la problématique
- Coordination avec Intradel pour l'élimination des résidus végétaux
- Formation du personnel communal gérant les espaces verts

- Valorisation du patrimoine existant

- Mise en valeur du patrimoine des 1358 arbres remarquables de la Ville
- Poursuite de l'initiative « Liège Accent Nature »

Calendrier de mise en œuvre :

2009 : Etudes et plan de communication

2010 : Mise en place des mesures

Action prioritaire 5

STIMULER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE ET AIDER A CRÉER DE L'EMPLOI

- **Augmenter la taille du piétonnier et du semi piétonnier en centre-ville**

Description de l'action :

En complémentarité avec l'arrivée du tram, la réorganisation des lignes de bus et la création de plus de 2000 places de parking (4 P+R et 2 en ouvrage), l'espace dévolu aux piétons pourra augmenter de manière significative.

Il est proposé d'étudier un agrandissement du piétonnier ou du semi piétonnier du centre-ville afin d'augmenter le confort des personnes qui le fréquentent et d'en augmenter la convivialité générale.

La piétonisation complète et définitive du Pont d'Avroy sera la première étape. Un projet complet existe également pour la rue St-Rémy.

Les secteurs à étudier sont, notamment :

- rue de la Casquette,
- place X. Neujean,
- place Cathédrale,
- rue Cathédrale,
- rue Charles Magnette,
- place Cockerill et place du 20 Août,
- rue de Bex et Place du Marché.

Une commission de travail sera mise en place pour déterminer les modalités pratiques et dans le temps.

Calendrier de mise en œuvre :

A partir de 2009.

- **Permettre aux commerces d'ouvrir le dimanche par la reconnaissance de Liège comme ville touristique**

Description de l'action :

Tous les commerçants sont soumis au repos hebdomadaire c-à-d une période de fermeture de 24h commençant soit à 5h soit à 13h et se terminant à la même heure le lendemain.

Afin de permettre aux commerces de déroger à cette législation, la Ville de Liège va entamer une procédure de reconnaissance comme centre touristique.

Les commerces pourront dès lors ouvrir le dimanche sans devoir fermer un autre jour de la semaine et profiteront ainsi de l'importante clientèle eurégionale drainée par le marché de la Batte.

Calendrier de mise en œuvre :

2008 : récolte des éléments nécessaires + rédaction de la demande

2009 : obtention de la reconnaissance – promotion

- **Réaliser un schéma directeur commercial visant à une meilleure gestion et promotion de l'activité commerciale**

Description de l'action :

Il s'agira de mettre en place un observatoire du commerce, afin d'avoir une connaissance précise de l'activité commerciale et de son évolution sur le territoire communal via la gestion d'une base de données informatisées permanente sur les commerces de détail à Liège.

En fonction de ces données, un schéma directeur traduisant les options d'aménagement commercial et permettant d'orienter les décisions sera élaboré. Il permettra de dire notamment quels sont les pôles commerçants à renforcer, de les classer selon leurs spécificités,....

En parallèle, une charte commerciale comprenant des principes clairs en terme de localisation (règles définissant quels types de commerces accepter à quels endroits en fonction de l'activité, de la taille et des besoins en parking) sera adoptée.

Cet outil permettra ainsi d'affirmer une vision globale et cohérente de la politique de développement commercial à mener à Liège.

Inventaire, schéma et charte constitueront bien entendu une aide précieuse pour les candidats commerçants investisseurs en clarifiant le contexte dans lequel ils peuvent intervenir. Ils constitueront également l'argumentaire nécessaire à la non-prolifération de nouveaux pôles commerciaux.

Calendrier de mise en œuvre :

2008-2010

- **Organiser des nocturnes commerciales**

Description de l'action :

Il s'agit de rassembler l'ensemble des partenaires concernés pour mettre sur pied des nocturnes commerciales mensuelles.

L'objectif est de maximiser le nombre de commerces ouverts lors de celles-ci et de les encadrer par des animations de qualité ainsi que par une campagne de promotion ciblée notamment dans l'Eurégio afin d'en faire un rendez-vous incontournable.

Calendrier de mise en œuvre :

2008 : enquête chalands

2008-2009 : prise de contacts avec les commerçants et lancement des 1ères nocturnes.

- **Uniformiser les rues ou quartiers commerciaux (projet pilote et modification du règlement communal sur les enseignes)**

Description de l'action :

De nombreux travaux ont été entrepris afin de rendre la Ville plus accueillante.

Dans ce cadre et afin de rendre les rues et quartiers commerciaux encore plus harmonieux aux yeux des visiteurs, il est nécessaire d'uniformiser certains éléments tels que les enseignes comme cela se fait déjà dans certaines autres villes par exemple à Lille.

Cette action commencera par un projet pilote dans le quartier « Souverain-Pont - Madeleine » qui est actuellement en pleine transformation et dans lequel la Ville a déjà acquis des bâtiments dans le cadre du projet « Habiter au-dessus des commerces ».

Par ailleurs, une modification du règlement communal sur les enseignes sera adoptée en vue de tendre vers une harmonisation des types d'enseignes commerciales à implanter sur le territoire communal.

Calendrier de mise en œuvre :

2008-2011

- **Mettre à disposition des jeunes artisans /commerçants des surfaces à loyer adapté.**

Description de l'action :

Cette action sera menée parallèlement à l'opération « Habiter au dessus des commerces ». Les rez-de-chaussée commerciaux des immeubles acquis par la Ville dans le cadre de cette opération seront mis en location à loyer adapté sous la forme de baux flottants. Cela donnera l'opportunité à de jeunes artisans ou commerçants de s'installer à moindre coût afin de les aider à se lancer (ex : projet en cours de développement rue Souverain Pont).

Il s'agit, par l'intervention publique, de remédier à une des principales difficultés d'investir dans l'activité commerciale.

Calendrier de mise en œuvre :

2009-2012

- **Créer une « Maison de l'insertion » dans les locaux du bâtiment sis 129, rue Féronstrée.**

Description de l'action :

Outre les activités déjà en place au « 129 » (Alpem, aide sociale aux justiciables, Infor-Famille, consultation pour enfants), des dispositifs complémentaires d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emploi vont être initiés, notamment par le biais :

- du nouveau dispositif wallon d'Initiatives de développement de l'emploi dans les services de proximité à finalité sociale (IDESS, en abrégé) ;
- d'un accueil d'urgence pour enfants de demandeurs d'emploi inscrits dans un parcours d'insertion (suite à la fermeture de la halte garderie Opéra) ;
- d'une antenne décentralisée du service Réinser du Cpas de Liège ;
- d'une antenne décentralisée du Forem ;
- d'une centrale de repassage titres-services.

Pour accueillir correctement ces activités, une rénovation du « 129 » s'impose. Ce site deviendra alors une réelle « Maison de l'insertion » au cœur de la Ville, accueillant les activités suivantes : ALPEM, services de proximité, accueil d'urgence pour enfants, Aide sociale aux justiciables, Infor-famille...

Calendrier de mise en œuvre :

Un bureau d'architectes a été désigné pour réaliser un avant-projet.

- **Créer, organiser et gérer un espace spécifique au sein de la maison de l'insertion pour accueillir en urgence (24 places) les enfants dont les parents sont en phase de réinsertion professionnelle**

Description de l'action :

A l'instar de la halte garderie Opéra, fermée en juin 2007, il s'agit d'ouvrir un établissement d'accueil de 24 lits dans les locaux du bâtiment sis 129 rue Féronstrée à 4000 LIEGE, pour répondre à la demande des familles dont un des parents est en formation ou en recherche de travail.

Calendrier de mise en œuvre :

Le dossier est au stade de la réalisation d'un avant-projet par un bureau d'architectes. Sa réalisation postule l'obtention de l'agrément ad hoc auprès de l'ONE.

- **Mener une politique volontariste de mise à l'emploi des bénéficiaires de l'Aide sociale**

Description de l'action :

Afin de ne pas laisser s'installer les personnes qui font appel à lui dans la non-activité, le CPAS, en synergie avec la Ville, actionnera les différentes possibilités de mises à l'emploi existantes (Art. 60§7, art. 61, Aide à l'embauche, Tutorat, SINE, ACTIVA, PTP, ...) proposées par les différents niveaux de pouvoir (Union européenne, Etat fédéral, Région wallonne, Ville de Liège). Ces remises à l'emploi correspondent à une stratégie volontaire du CPAS de Liège d'actionner les différentes possibilités de mises à l'emploi existantes.

Le service Réinsérer du CPAS, en collaboration avec les antennes sociales, conseille les bénéficiaires dans le choix de formations internes ou externes, suit les personnes dans leur parcours d'insertion. Préalablement, il propose des préformations en peinture, menuiserie, ... Il développe encore des partenariats avec des organismes de formation reconnus et avec des employeurs et assure un suivi psychosocial individualisé.

Cette stratégie progressive et intégrée vise la mise à l'emploi durable de nombreux bénéficiaires de l'aide sociale.

Calendrier de mise en œuvre :

2007 : + 500

2008 : + 500

...

Action prioritaire 6 **RENCONTRER LES ATTENTES DES JEUNES**

- **Créer 4 nouvelles maisons de jeunes dans les quartiers**

Description de l'action :

Il s'agit d'implanter des maisons de jeunes à Glain (place de la Victoire), Burenville (rue de la Belle Fleur), Bressoux-Droixhe (rue du Moulin) et Outremeuse-Amercoeur-Longdoz (en cours de choix de localisation pour reloger « Ecoute et voir ») afin de répondre à la demande des jeunes qui souhaitent bénéficier d'un lieu d'accueil spécifique faisant jusqu'ici défaut au sein de leurs quartiers. Préalablement, les jeunes ont été associés à la réflexion sur le lieu d'implantation, l'aménagement et le fonctionnement des futures infrastructures.

Quant au projet de maison musicale interquartier du Thier à Liège, il a vu le jour suite à de nombreuses demandes de la part des jeunes désireux de pratiquer la musique dans une infrastructure adaptée à ce type d'activité et conforme aux normes en vigueur. Aussi, cet espace sera transformé de sorte à combiner des locaux de répétition, un studio d'enregistrement et des formations musicales pour aboutir, in fine, à la mise en place de projets inter-quartiers. Cette maison, véritable espace d'expression et de rencontres musicales, sera accessible aux jeunes fréquentant d'autres MJ de la Ville.

Dans l'attente de la réalisation de la maison des jeunes de Bressoux-Droixhe, un projet d'occupation de l'ancienne gare de Bressoux est par ailleurs à l'étude.

Calendrier de mise en œuvre :

Ouvertures successives prévues à partir de 2010.

- **Améliorer les infrastructures sportives**

Description de l'action :

Les jeunes sollicitent des infrastructures sportives en nombre et en qualité. La Ville recensera, à leur attention, les infrastructures disponibles et identifiera celles qui nécessitent des mesures urgentes d'entretien pour améliorer au plus vite le quotidien de celles et ceux qui les fréquentent.

Calendrier de mise en œuvre :

Dès fin 2008.

- **Créer une antenne sociale spécifiquement dédiée au public des 18 à 25 ans.**

Description de l'action :

La prise en charge des jeunes répond à une logique de travail social bien spécifique. Les assistants sociaux chargés de développer une relation de confiance avec ces jeunes ainsi que d'établir des contrats d'intégration avec ceux-ci doivent être motivés à l'idée de travailler avec ce public. Aussi, un appel en interne sera délivré à l'ensemble des assistants sociaux du CPAS de Liège pour leur proposer de travailler dans cette antenne spécifique. Les agents

répondant le mieux au profil requis et les plus motivés y seront affectés. Des services existant verront leur collaboration accentuée avec cette antenne : service appui 0-18 (placement, tutorat, mise en réseau des intervenants à l'éducation des 0-18 bénéficiaires d'une aide sociale,...), service famille-jeune, Reinser, ...

Calendrier de mise en œuvre :

Début 2009 : ouverture officielle de l'antenne Jeunes rue Natalis, au dessus de l'ONEM.

- **Mettre à disposition un espace à l'intérieur des infrastructures muséales (MAMAC, ensuite Grand Curtius) afin d'accueillir des expositions de jeunes artistes n'ayant jamais exposé en musée.**

Description de l'action :

Il s'agit de mettre à disposition des artistes liégeois un espace au sein de nos Musées pour y exposer leurs œuvres et, ainsi, être en permanence en contact avec le grand public d'une part et les œuvres ou artistes programmés dans les musées d'autre part. L'objectif poursuivi est de mettre en valeur « nos » jeunes artistes et permettre qu'ils s'expriment. Le choix des artistes se fera par un jury.

Calendrier de mise en oeuvre :

Dès le 4ème trimestre 2008

- **Ouvrir une section en traduction et en interprétation à la Haute Ecole de Liège (partenariat Ville- Université de Liège.)**

Description de l'action

La Haute école de la Ville et l'Université de Liège organisent en codiplômation, dès septembre 2008, une nouvelle formation en langues modernes. En exécution d'une décision du Conseil communal du 23 juin 2008, un accord de coopération avec l'Université a été conclu pour l'organisation conjointe d'un programme de bachelier en traduction et interprétation (180 crédits), d'un master en traduction (120 crédits) et d'un master en interprétation (120 crédits). La formation comporte donc deux cycles, le premier de trois ans conduisant au grade académique de bachelier en traduction et interprétation et le second, de deux ans, au grade de master en traduction ou en interprétation.

Quatre langues sont actuellement proposées aux étudiants : le néerlandais, l'allemand, l'anglais et l'espagnol. La position géographique de notre Cité a conduit à privilégier les langues de l'Eurégio dans un premier temps. D'autres langues, dont des langues extra-européennes, seront proposées dans les prochaines années.

De la sorte, les jeunes liégeois pourront apprendre les langues sans s'éloigner de leur domicile.

Calendrier de mise en oeuvre

Ouverture du bac en traduction-interprétation en 2008
Ouverture du master au plus tard en 2011

Action prioritaire 7

FAVORISER L'EXPRESSION ARTISTIQUE ET L'ACCÈS À LA CULTURE

- **Tenir une réunion annuelle plénière avec les acteurs culturels liégeois et mettre en place des plates-formes sectorielles dans le domaine de la culture.**

Description de l'action :

Permettre aux acteurs culturels de se rencontrer, d'échanger et, s'ils le souhaitent, de créer ensemble est indispensable. De même, leur réflexion et leur participation permanente à la construction d'une politique culturelle l'est tout autant.

Afin de ne pas se disperser, la Ville prendra l'initiative d'organiser (ou de s'y investir si elle existe) une plate-forme par secteur culturel (art de la scène, musique actuelle, arts plastiques, art vidéo, ...). Ces plates-formes rassembleront les personnes, associations ou institutions directement ou indirectement concernées.

La Ville ambitionne que ces plates-formes deviennent un lieu permanent d'échanges favorables à la création artistique à Liège.

Par ailleurs, une séance plénière annuelle rassemblant les acteurs culturels tous horizons confondus sera organisée par la Ville. Les plates-formes seront chargées d'alimenter celle-ci. L'objectif sera de permettre à chacun de s'exprimer, de mesurer le chemin parcouru et de formuler des propositions d'avenir.

Calendrier de mise en oeuvre :

2009, 2010, 2011, 2012

- **Faire connaître la possibilité d'accéder gratuitement aux musées le 1er dimanche du mois**

Description de l'action :

A l'heure actuelle, la réglementation en vigueur permet aux Liégeoises et aux Liégeois d'accéder gratuitement aux Musées le 1^{er} dimanche de chaque mois.

Cette opportunité doit désormais être activée et ce, par plusieurs biais :

- Insertion presse dans les journaux locaux et le journal communal ;
- Adhésion au réseau des musées gratuits le 1er dimanche du mois mis en place par la Communauté française (afin de bénéficier de la publicité du réseau) ;
- Conclusion de partenariats avec des villes dans un rayon de 200 kms ou deux heures de route, afin d'échanger la gratuité d'accès à nos infrastructures muséales par les populations respectives. Le premier test se fera avec la ville de Bruges.

Calendrier de mise en oeuvre :

Fin 2008 – début 2009

Phase test avec Bruges (partenariat conclu) de novembre 2008 à janvier 2009.

Fin 2008 – 2009 – 2010 multiplication des expériences

- **Organiser un concours « culturel » sous forme d'appel à projet récompensé par un prix de 5 000 Eur;**

Description de l'action :

Parallèlement aux subsides, il importe de réserver des moyens pour stimuler la créativité artistique par le biais d'appel à projet culturel dont la sélection sera opérée par un jury intégrant la « société civile et culturelle ».

Chaque année, un thème et / ou un secteur sera déterminé.

Calendrier de mise en oeuvre :

Dès 2009

- **Mettre en réseau les musées liégeois**

Description de l'action :

A l'heure actuelle, les différents musées communaux liégeois (Curtius, Saint Georges, MAMAC, Ansembourg) ont entamé la coordination de leurs activités et la mise en commun de leurs moyens de fonctionnement (exposition, personnel ...). Cette tâche devra être amplifiée, notamment à l'égard des musées non-communaux.

La mise en réseau des musées liégeois doit également s'envisager en Wallonie, en Belgique et à l'étranger.

A ce sujet, la Ville organisera un réseau de partenaires privilégiés avec les entités muséales des villes soeurs ou proches (Nancy, Turin, Cologne, Lille, Rotterdam, Esh, Mons, Bruges ...) pour stimuler l'accès aux collections des partenaires, l'échange d'expositions, l'échange des bonnes pratiques, la rencontre d'artistes, ...

Calendrier de mise en oeuvre :

Dès fin 2008.

- **Créer un pôle « beaux-arts » à Liège et rénover le Musée d'Ansembourg et le Musée Grétry**

Description de l'action :

La réaffectation du MAMAC rend impérative la création d'un pôle beaux-arts à Liège. L'objectif peut être rencontré par l'extension de l'actuel musée d'art wallon.

Il s'agira de rassembler en un seul lieu les collections d'art moderne et d'art contemporain, y compris celles « d'art wallon », dans un seul et même lieu. Cette concentration des collections permettra de leur assurer une meilleure visibilité et d'apporter une plus grande cohérence à l'égard du public.

La réalisation de ce pôle Beaux Arts se développera parallèlement au projet de rénovation du MAMAC.

Par ailleurs et afin de poursuivre la mise à niveau ou la rénovation des musées liégeois, la Ville réhabilitera le musée d'Ansembourg et le musée Grétry.

Calendrier de mise en œuvre :

Pôle Beaux Arts : 2011 – 2012 – 2013

Réhabilitation : 2010 – 2011

- **Créer un pôle d'art contemporain dans le quartier St Léonard afin de favoriser la création et l'échange de talents.**

Description de l'action :

La Ville créera un pôle d'art contemporain dans le quartier St Léonard intégrant la gestion de diverses infrastructures (3^e et 4^e étage de la brasserie Haecht, Espace 251 Nord, bâtiments SPI, Résidences d'artistes) afin de favoriser la création et l'échange de talents.

Pour rappel, la Ville de Liège a consenti par bail emphytéotique la jouissance d'un terrain à « Espace 251 Nord » afin qu'elle y développe un projet culturel. Par ailleurs, la même association a reçu la jouissance du 4^{ème} étage de la Brasserie Haecht dans le cadre d'un bail de rénovation. La même association est propriétaire de diverses infrastructures.

La SPI+ vient aussi d'achever un bâtiment à affecter à des activités artisanales ou artistiques.

La Ville de Liège projette dans les environs immédiats la construction d'un immeuble accueillant les résidences d'artistes.

Enfin, un vaste entrepôt est susceptible de compléter le dispositif et ferait l'objet d'une acquisition par un partenaire privé.

Au vu de l'ensemble des initiatives allant dans le même sens, la Ville prendra contact avec les différents partenaires (ville, SPI, 251 Nord, Communauté française, Région wallonne) afin de les regrouper dans une structure « coupole » chargée d'appuyer les activités ressortant de l'art actuel et ainsi d'affirmer un pôle.

Calendrier de mise en oeuvre :

2009 – 2010

- **Développer la coopération culturelle dans les quartiers.**

Description de l'action :

La Ville prendra l'initiative d'intéresser le plus nombre d'associations et d'institutions concernées (associations à vocation culturelle, sociale, sociétés de logement ...) à un investissement culturel dans plusieurs quartiers.

Sur base d'un travail en commun, les engagements de ces diverses associations et institutions seront formalisés dans une charte de coopération culturelle.

Par la mise en commun et la connaissance réciproque, ces engagements doivent aboutir, dans chaque quartier concerné, à favoriser la pratique culturelle et l'accès à la culture de la population locale.

Cette action est directement inspirée des rencontres que la Ville de Liège a initié avec les responsables culturels de la ville de Lyon.

Il va de soi que cette initiative culturelle sera étroitement concertée avec les dispositifs de la Ville déjà existants dans les quartiers.

Calendrier de mise en oeuvre :

Fin 2008, ensuite programme de 3 ans

- **Mettre en activité 2 centres communautaires, l'un à Glain et l'autre à Rocourt**

Description de l'action :

1 centre communautaire sera réalisé dans chacun de ces 2 quartiers suite à une collaboration avec la société « Logis social ». Il s'agit de les mettre en fonction en créant une structure d'ASBL (para communale) pour leur gestion.

Calendrier de mise en oeuvre :

2009

- **Initier les jeunes à la musique**

Description de l'action :

Il s'agit d'organiser chaque année un concert ou une représentation gratuits à l'ORW ou à l'OPL, mettant en valeur des jeunes artistes liégeois où seront invités les élèves de l'enseignement communal.

L'objectif est qu'ils entrent dans une de ces deux salles de spectacle pour y assister à une représentation de musique classique, au moins une fois au cours de leur scolarité.

Ce projet se réalisera en étroite collaboration avec les Jeunesses Musicales et les services éducatifs de l'OPL et de l'ORW.

Les visites seront préparées par des animateurs des Jeunesses Musicales, soit dans les classes, soit sur le lieu des représentations.

Calendrier de mise en oeuvre

Mise en œuvre à la rentrée 2009-2010

Action prioritaire 8

BRANCHER L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL SUR LES LANGUES, LE SPORT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Améliorer l'offre de filières d'enseignement en immersion linguistique, dans l'enseignement fondamental.**

Description de l'action

L'immersion est réglementée par le décret du 11 mai 2007. Quelques établissements pratiquent depuis plusieurs années, notamment à l'école fondamentale Léonie de Waha et à l'école fondamentale Hors-Château, l'immersion en langue anglaise et néerlandaise.

Dès septembre 2008, une filière anglaise s'ouvre à l'école fondamentale de Jupille Combattants ainsi qu'une filière néerlandaise à l'école fondamentale de Chênée Grands-Prés.

A l'horizon 2013, la Ville initiera puis développera également l'immersion en langue allemande.

Les nouveaux projets tiendront compte prioritairement de la répartition géographique des établissements proposant un enseignement en immersion et des possibilités de recrutement d'enseignants qualifiés.

Calendrier de mise en œuvre

Installation d'une filière anglaise en 2010 ou 2011
Ouverture d'une nouvelle filière anglaise en 2013
Ouverture de l'immersion allemande en 2013

- **Renforcer les langues dans l'enseignement secondaire et technique.**

Description de l'action

Il s'agit d'une part de renforcer les langues et de développer l'offre de langues dans l'enseignement secondaire communal et, d'autre part, d'ouvrir de nouveaux cours de langue dans l'enseignement technique.

Calendrier de mise en œuvre

Introduction de l'italien (2008) au lycée Léonie de WAHA.
Ouverture de nouveaux cours de langue dans l'enseignement technique en 2008
Dans le cadre réglementaire, les grilles horaires seront revues de manière à introduire le maximum de choix en langues modernes.
Introduction de l'apprentissage du chinois et de l'arabe en 2010
Introduction de l'apprentissage du turc et du russe en 2011

- **Améliorer l'offre de langues à l'Institut des Langues Modernes.**

Description de l'action

L'offre de langues à l'Institut des Langues Modernes (ILM) sera étoffée.

Cet établissement offre déjà actuellement douze langues dont le chinois, l'arabe, le turc et le grec moderne. En fonction des besoins et du marché de l'emploi, d'autres langues seront offertes à l'horizon 2012.

Un niveau de formation encore plus élevé sera organisé pour l'enseignement de l'anglais, du néerlandais, de l'allemand, de l'espagnol et de l'italien (passage d'unité de formation 8 à 12). Il en sera de même pour le chinois, l'arabe et le turc (ouverture d'unités de formation 5 et 7)

Enfin, des unités de formation pour le japonais et le swahili seront ouvertes.

Calendrier de mise en oeuvre

Mise en œuvre entre 2009 et 2014 selon les unités de formation.

- **Promouvoir les écoles en immersion via la Maison des Langues.**

Description de l'action :

La Ville de Liège, lors Conseil communal du 28 avril 2008, a adhéré à la Charte de partenariat de la Maison des Langues, émanation de la Province de Liège.

Cette adhésion permettra notamment de développer les actions de promotion des écoles en immersion.

Une enseignante de la Ville, spécialiste de l'immersion néerlandaise, sera mise à la disposition de la maison des langues, pour accentuer cette nécessaire promotion de l'apprentissage des langues.

Calendrier de mise en œuvre

Mise en œuvre au 1^{er} octobre 2008.

- **Développer le sport pour tous et la recherche de talent dans l'enseignement fondamental**

Description de l'action

Cette action coordonnée se déclinera de différentes manières :

a)- Organisation de joggings entre 1 et 5 km selon âge des participants. (S'adresse à tous les enfants de tous les réseaux actifs sur le territoire de la Ville de Liège).

b)- Organisation de journée « santé » avec sensibilisation à l'hygiène, à la connaissance du corps et à l'activité physique.

c)- Organisation d'ateliers d'initiation sportive (14 disciplines reprenant athlétisme et sports collectifs) dont l'objectif est essentiellement participatif.

d)- Initiation spécifique à l'athlétisme dans le stade Naimette-Xhovémont avec encadrement par athlètes ou entraîneurs professionnels. Recherche de talents.

e)- Organisation de compétitions interscolaires comprenant plusieurs épreuves d'athlétisme (tous réseaux confondus)

f)- Sensibilisation et participation dirigée à toutes les activités de 12 disciplines sportives à partir de la 3^{ème} primaire au sein de l'école sportive d'Angleur dans le but de développer des pratiques sportives performantes et d'assurer la recherche de talents multisports

Calendrier

Mise en œuvre en 2008 – 2009

- **Créer une nouvelle implantation de pédagogie active (école Freinet)**

Description de l'action

Actuellement, l'offre scolaire en pédagogie active s'articule autour de trois implantations : Naniot et Laveu (rive gauche) et Belleflamme (rive droite).

Elle ne suffit pas à répondre à toutes les demandes des parents.

La pédagogie active, en respectant l'enfant et son rythme, contribue à lutter contre l'échec et les inégalités de chances puisqu'elle est axée sur l'enfant et ses interactions avec le milieu, sur l'autonomie, la communication, la coopération et la démocratie.

De plus, l'école active, sur base d'une réelle mixité sociale, inclut l'ouverture aux familles dans ses projets et actions. Elle permet aux parents de s'impliquer dans la gestion coopérative ; elle instaure un réel partenariat Ecole-Famille. En prise avec le quartier et la Cité, par le biais des projets par et avec les enfants et les adultes, elle instaure des partenariats avec les associations.

Afin de répondre à la demande, une nouvelle implantation sera créée.

Calendrier

Ouverture d'une nouvelle implantation en 2011-2012

- **Augmenter l'offre de wallon à l'école et le décentraliser progressivement dans toutes les écoles.**

Description de l'action

Progressivement, les enfants de l'enseignement communal seront amenés à reprendre possession du patrimoine immatériel de nos régions par l'augmentation du nombre de cours de wallon à l'école et sa décentralisation progressive dans toutes les écoles.

Les écoles seront amenées à fréquenter le théâtre dialectal de Wallonie « Le Trianon ». Les concours de chant, poésie, expression et théâtre wallons seront renforcés.

Calendrier

Mise en œuvre progressive à partir de la rentrée 2009-2010

Généralisation avant 2015

- **Transformer le bâtiment de l'école du Sart Tilman pour le rendre écologiquement compatible avec nos obligations envers les générations futures.**

Description de l'action

L'école du Sart Tilman bénéficie d'une situation exceptionnelle : à proximité immédiate du campus de l'Université de Liège, et s'adossant à la crèche de l'Université (qui occupe à l'heure actuelle un bâtiment communal). Le projet, collaboration entre la Ville de Liège et l'Université, bénéficiera de l'expertise scientifique de celle-ci.

Par ailleurs, cette école a déjà reçu un label « écoles pour demain » en 2007-2008 d'un jury désigné conjointement par la Région wallonne et l'asbl COREN (coordination environnement). Ce résultat, dont il y a lieu d'être fier, peut être pérennisé par l'action proposée.

Le bâtiment reconstruit, qui comprendra l'école et la crèche, sera non seulement autosuffisant mais même producteur. L'énergie verte inutilisée (pendant les fins de semaine et les vacances, par exemple) pourra être réinjectée dans le réseau.

Dans ce cadre renouvelé, les élèves seront amenés, encore plus que par le passé, à mesurer leur responsabilité par rapport à l'environnement (tri sélectif, projets scientifiques en partenariat avec l'Université et la maison de la science...)

Calendrier

Mise en œuvre progressive de l'aspect pédagogique.

Inscription budgétaire et recherche de subsides (Région wallonne, Communauté française, PPP...) dès 2009.

Action prioritaire 9 **SIMPLIFIER ET AMÉLIORER LA VIE DES FAMILLES**

- **Créer 124 nouveaux lits et 6 lits médicalisés dans des crèches existantes ou à ouvrir.**

Description de l'action

Afin de répondre aux attentes des parents et futurs parents, la création de ces lits supplémentaires se déclinera en sept projets :

- a) Crèche d'Angleur-Kinkempois (10 lits) – demande d'agrément soumise à l'ONE – Menus travaux à réaliser. Cette crèche étendra l'accueil jusqu'à 19h.
- b) Crèche de Droixhe (12 lits pour accueil d'urgence) – demandes d'agrément et de subsides rentrées – dans un deuxième temps, nécessité de transformer un local pour améliorer l'accueil.
- c) Mini-Crèche de la Dîme (Angleur) : ouverture de 18 lits – Menus travaux à réaliser – En attente d'agrégation ONE.
- d) Mini-Crèche de Tesny (Wandre) : ouverture de 18 lits – Menus travaux à finaliser – En attente d'agrégation ONE.
- e) Partenariat Ville – ASBL « solidarité et services » à Sclessin (crèche de 30 lits).
- f) Partenariat avec l'ASBL « le Tabuchet », via la mise en disposition d'un terrain appartenant à la Ville Boulevard Ernest Solvay (30 lits + 6 lits médicalisés).
Il s'agit d'un projet de crèche mixte où les enfants handicapés et polyhandicapés (lits médicalisés) se côtoieront. Les enfants handicapés pourront développer les contacts sociaux nécessaires à leur évolution et parallèlement, leurs familles pourront mener une vie sociale et active.
Une demande est introduite à l'ONE. Cette action est menée en collaboration avec les maternités des hôpitaux liégeois.
- g) Transformation de la maison d'accueil Léon Mignon en Mini-Crèche (passage de 18 à 24 lits).

Calendrier de mise en oeuvre

- a) Ouverture programmée fin 2008.
- b) Ouverture envisagée premier semestre 2009 – Transformation lourde 2012
- c) Ouverture en 2009
- d) Ouverture en 2010
- e) Ouverture envisagée en 2009
- f) Ouverture envisagée en 2010

g) Transformation envisagée en 2009

- **Créer une crèche de 36 lits dans le cadre du projet « Bavière »**

Description de l'action :

Afin d'augmenter le taux de couverture et d'anticiper l'arrivée de nouveaux habitants en Outremeuse (projet Bavière), il importe de doter ce quartier des infrastructures suffisantes d'accueil de la petite enfance.

En effet, les structures dans ce quartier sont soit insuffisantes, soit saturées.

Par conséquent, la Ville projette d'installer une crèche et une consultation d'enfants ONE dans l'ancienne tour de stomatologie (36 lits maximum).

Calendrier de mise en œuvre :

Lié à l'état d'avancement du projet Bavière.

- **Augmenter l'âge (de 0 à 12 ans au lieu de 0 à 7 ans) des enfants pris en charge par le Service de garde d'enfants malades de la Ville de Liège**

Description de l'action :

Compte tenu du nombre croissant de demandes de prise en charge d'enfants âgés de plus de 7 ans, il est proposé de modifier le règlement du Service de garde d'enfants malades à domicile pour permettre à ce service de prendre en charge des enfants âgés de 0 à 12 ans.

Afin d'assurer une prise en charge professionnelle, la psychologue attachée aux crèches des Services sociaux donne aux puéricultrices des formations sur le développement physique et psychique de l'enfant jusqu'à 12 ans.

Calendrier de mise en œuvre :

Élargissement des tranches d'âge dès l'approbation du Conseil communal.

- **Etoffer les services existants de maintien à domicile du CPAS de Liège et développer de nouveaux services.**

Description de l'action :

Afin de maintenir à domicile les personnes âgées, en particulier les plus précarisées, le CPAS développera un plan d'intervention d'envergure qui reposera sur les éléments suivants :

- Développer le service ELIS (petit bricolage, jardinage, transport social), agréé IDESS par la Région wallonne : création de nouveaux services et augmentation du nombre de bénéficiaires de 30% sur 5 ans ;
- Rendre le transport social accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Mise en place d'un service de gardes-malades à domicile (adultes et enfants) ;

- Relancer le service de prêt de matériels sanitaires (achat de nouveaux matériels de location, nouveaux prix,...) ;
- Augmenter le nombre de repas livrés à domicile par le CPAS de Liège de 15% sur 5 ans ;
- Répondre à de nouvelles demandes de soins à domicile prodigués par les infirmiers du CPAS de Liège et accroître le nombre de prestations de 15% sur 5 ans ;
- Augmenter le nombre de bénéficiaires du service d'aide aux familles de 15% sur 5 ans ;
- Développer des partenariats avec d'autres centres de coordination et de services et de soins à domicile en vue de rationaliser l'organisation de l'offre de services sur le territoire de Liège.

Calendrier de mise en œuvre :

- 2008-2009 : mise en place de nouveaux services agréés IDESS au sein d'ELIS
- 2008 : achat d'un véhicule pour personne à mobilité réduite
- 2008-2009 : mise en place du service de garde à domicile (adultes et enfants)
- 2008-2012 : achat de petits matériels sanitaires
- 2008-2012 : campagnes promotionnelles
- 2008-2012 : augmentation du nombre de repas livrés à domicile
- 2008-2012 : augmentation de nombre de bénéficiaires d'aide aux familles
- 2008-2012 : développement des services de soins à domicile
- 2008-2009 : mise en place de partenariats avec d'autres centres de coordination et de services et de soins à domicile

- **Aider à domicile les personnes âgées à réaliser les démarches administratives**

Description de l'action :

Dans un premier temps, la Ville identifiera avec la personne concernée, un proche qui pourrait effectuer la démarche administrative avec procuration.

A défaut, les services se rendront sur place (Service population ou Services sociaux, selon le cas). Ils assisteront, le cas échéant, les personnes concernées par une prestation d'écrivain public.

Par ailleurs, la Ville étudiera toutes les possibilités de simplifications administratives, pour les citoyens en général et en particulier pour les publics âgés et peu scolarisés.

Calendrier de mise en œuvre :

Dès 2008

- **Faciliter la vie des personnes en situation de handicap**

Description de l'action :

D'ici à 2012, une action permanente en faveur des personnes en situation de handicap sera menée.

Elle s'articulera autour des actions concrètes suivantes :

- Améliorer l'accessibilité des bâtiments publics existants;
- Améliorer l'offre, l'état et le respect des emplacements de parking pour les personnes handicapées ;
- Adapter les bureaux de vote ;
- Augmenter le nombre de logements accessibles et adaptables ;
- Créer un règlement communal d'accessibilité ;
- Créer un guide répertoriant les endroits, les sorties, les musées accessibles ;
- Développer les espaces de jeux accessibles à tous ;
- Sensibiliser la population à la thématique du handicap.

Calendrier de mise en œuvre :

Mise en œuvre progressive de 2008 à 2012.

- **Développer l'apprentissage du langage des signes.**

Description de l'action

Il s'agit de poursuivre le développement de l'IRHOV en conduisant un nombre accru d'élèves à l'obtention du Certificat d'Etudes de Base (CEB), du Certificat d'Enseignement Secondaire Inférieur (CESI) et du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS).

En Promotion sociale, il s'agit d'amener la formation en langue des signes au niveau UF7 (niveau de compétence élevé).

Calendrier de mise en œuvre :

Ouverture des sections en Promotion sociale de 2009 à 2013 suivant le niveau

Action prioritaire 10 **MIEUX ACCUEILLIR LES CITOYENS**

- **Créer une maison de l'habitat**

Description de l'action :

La maison de l'habitat a pour objectif de centraliser différents services d'informations et d'aides aux citoyens en matière de logement : permanences concernant les primes communales, régionales et fédérales, guichet de l'énergie, A.I.S., conseils juridiques, guichet unique de demande de logements sociaux...

Elle met en œuvre la déclaration de politique communale en matière de logement qui fixe, selon ses priorités, la mise en place d'un lieu où l'on puisse trouver tous les renseignements concernant le logement ainsi que la création d'un endroit public mettant en présence différents opérateurs.

Le choix pour implanter cet équipement a été conditionné par plusieurs paramètres :

- Contribuer à la réhabilitation du centre ville ;
- Etre d'une grande visibilité ;
- Etre facilement accessible par transport en commun ;
- Contribuer à la diversité de l'offre locative en centre ville ;
- Bénéficier d'une centralité proche des autres services communaux et être accessible au public.

Le résultat de la combinaison de ces critères a orienté l'acquisition d'un immeuble rue Léopold, 37.

Calendrier de mise en œuvre :

Ouverture 2010.

- **Créer 3 nouvelles maisons intergénérationnelles et 2 maisons des seniors**

Description de l'action :

Depuis l'inauguration de la maison intergénérationnelle de Fragnée, il y a quelques mois, il appert que ce type de structure rencontre une demande de la population des aînés. L'ouverture et l'animation de trois nouvelles Maisons intergénérationnelles dans les quartiers d'Angleur-Vennes-Kinkempois, du Longdoz, et de St-Léonard ou de Ste-Marguerite seront programmées en concertation avec les acteurs locaux.

Une attention particulière sera réservée à la structure de Rocourt qui doit être redynamisée.

Par ailleurs, de nouvelles maisons des seniors (50 ans et plus) seront inaugurées dans les quartiers de Liège-centre (Pl. St-Christophe) et Jupille-bas (Pl. des Combattants). Les seniors s'y verront proposer différentes activités d'animation et de formation pour ceux qui recherchent des activités plus stimulantes que celles proposées dans les clubs de pensionnés.

Calendrier de mise en œuvre :

L'octroi de 4 postes APE par la Région wallonne (recrutements en cours) permet à court terme la création de deux maisons intergénérationnelles et de deux maisons des seniors.

- **Améliorer l'accueil du public dans les services**

Description de l'action :

Il s'agit d'affiner l'analyse de satisfaction des usagers du service public communal par une méthodologie appropriée.

Celle-ci reposera sur les grandes étapes suivantes :

- 1) Répertorier les services qui ont des contacts fréquents avec les citoyens
- 2) Pour chacun d'eux, avec le responsable concerné et si possible l'équipe, analyser le type de contact, le contexte, le type de bénéficiaires, le nombre de contacts, le nombre de plaintes, etc. (définir des indicateurs d'observation)
- 3) Définir avec chaque service la part d'amélioration relative à des aménagements matériels (à transmettre par la suite aux services concernés) et la part relative à des comportements/connaissances à adapter en fonction du caractère particulier de chaque service et de chaque type de contact. Pour ces derniers, analyse de besoins plus approfondis de manière à définir un cahier de charge de formation spécifique au service (avec objectifs observables)
- 4) Passer un marché de service pour la mise en place de formations
- 5) Evaluer le projet

L'objectif de cette action est, après les nombreux efforts déjà réalisés tant au niveau des infrastructures que du personnel, d'encore accroître la qualité du service rendu aux citoyens et plus particulièrement des différents publics avec lesquels l'administration doit entrer en contact.

Calendrier de mise en œuvre :

Décembre 2008 à décembre 2010

- **Former les agents de manière permanente**

Description de l'action :

La Ville développera une information plus large du personnel quant aux possibilités de formation.

Parallèlement, la Cellule de Gestion des Ressources Humaines veillera à lier davantage les formations aux objectifs du service et à augmenter le transfert des acquis dans la pratique professionnelle.

Enfin, un plan de formation pluriannuel sera mis sur pied pour la seconde partie de la législature (2009 à 2012).

Calendrier de mise en œuvre :

2009-2012

- **Etudier la création d'une maison des associations**

Description de l'action :

La Ville de Liège prendra contact avec le milieu associatif liégeois afin d'identifier les besoins de celui-ci et de bâtir ensemble, si cela s'avère utile, une maison des associations.

Celle-ci pourrait se voir assigner les missions suivantes :

- Guichet unique (informations, obligations, conseils, annuaire des associations, infos sur les événements associatifs...)
- Bourse d'échanges
- Logistique : salle de réunions (commissions...), prêt de matériel, location de locaux pour projets prioritaires et/ou en phase de démarrage
- Permanences juridiques

Par ailleurs, ces contacts devront identifier la nécessité d'antennes décentralisées.

Calendrier de mise en œuvre :

2009-2010

Action prioritaire 11 **REPOSITIONNER LIÈGE À L'INTERNATIONAL**

- **Organiser un événement d'envergure internationale**

Description de l'action :

L'heure est venue pour la Ville de se réaffirmer sur la scène internationale. Forte de ses réalisations, fière de ses atouts, Liège peut sereinement envisager concourir pour l'obtention d'un droit à organiser un événement porteur, tant pour mobiliser la population et les forces vives locales que pour resituer Liège sur la carte européenne ou mondiale.

A l'heure actuelle, la Ville a confié au GRE le soin d'étudier la faisabilité de déposer une candidature à l'organisation d'une exposition internationale (BIE) et / ou d'un forum universel sur les cultures (UNESCO). Une attitude devra être prise à l'issue des conclusions sur cette étude. Par ailleurs, d'autres pistes sont explorées avec l'Université de Liège.

Calendrier de mise en œuvre :

Etude disponible fin 2008

- **Promouvoir Liège à l'étranger**

Description de l'action :

Liège possède (ou possèdera à court terme) suffisamment d'atouts concrets par elle-même (Grand Curtius, Gare TGV,...) pour bâtir une nouvelle image qu'il est nécessaire de véhiculer au niveau international.

Afin de ne pas disperser les moyens de cette nouvelle ambition, la Ville ciblera la promotion internationale de Liège.

Pour ce faire, il convient de tenir compte de deux éléments nouveaux : la localisation de Liège sur la ligne ferroviaire à grande vitesse du Nord-Ouest européen (TGV) et la multiplication des liaisons aériennes au départ de l'aéroport de Liège (mais aussi de Bruxelles, de Charleroi et de Maastricht).

Après l'analyse de toutes ces potentialités existantes, un plan de promotion internationale sera proposé tant d'un point de vue économique (accueil des investisseurs) que culturel et touristique.

L'action consistera par conséquent à promouvoir Liège dans sa globalité, c'est-à-dire en tant que terre d'investissements, métropole culturelle et destination touristique à part entière.

La cible sera les citoyens et les investisseurs des villes se situant sur la ligne à grande vitesse, des villes avec lesquelles une liaison aérienne est établie, des villes se situant à moins de 3 heures d'autoroute (et par conséquent de l'Euregio) et des villes jumelées.

Calendrier de mise en œuvre :

2009 et suivantes

- **Développer les différentes formes d'hébergement touristique**

Description de l'action :

Afin de faire de Liège une ville touristique complète, diverses actions seront menées pour développer les différentes formes d'hébergement disponibles sur le territoire communal. Elles s'articuleront sur les éléments suivants :

- a) Vaste campagne d'information et de sensibilisation des propriétaires afin de les convaincre de s'engager dans la création de chambres d'hôtes (en collaboration avec la Fédération des Gîtes de Wallonie et de l'IFAPME, formation PME prévue à partir d'octobre 2008)
- b) Extension de l'auberge de jeunesse par la mise à disposition de terrains et locaux actuellement occupés par le Théâtre de la Place : étude en cours pour être prêt lors du déplacement du théâtre de la Place à l'Émulation (libération des locaux de l'ancien couvent)
- c) Réalisation d'un camping

Calendrier de mise en œuvre

- a) 2009
- b) 2011 : après aménagement des ateliers du théâtre de la Place
- c) 2008 : étude en cours : modification du PCA (réalisation 2011)

- **Proposer l'adhésion de Liège au réseau des villes créatives lancé par l'UNESCO**

Description de l'action :

Liège sollicitera son adhésion au réseau et posera sa candidature au titre de « Ville musique diversité ».

La création musicale très riche et très diverses à Liège, l'histoire de Liège comme ville de musique permettent à Liège de rencontrer les exigences de l'UNESCO.

La valorisation de notre production et la multiplication des contacts entre acteurs du secteur seront également des résultats positifs.

Calendrier de mise en œuvre :

Un dossier sera constitué dès la fin 2008.

- **Relance de la commission « Solidarité Liège Monde »**

Description de l'action :

La commission « Solidarité Liège Monde » réactualisée sera une plate-forme d'échange et un lieu de consultation de la population à travers des associations diverses. Elle organisera et récompensera un appel à projets sur le thème des échanges internationaux et de la solidarité.

Cette commission organisera ses travaux en lien avec les projets de coopération au développement menés, à l'initiative du Collège, par le département des relations internationales (Lubumbashi, Tanger, ...).

Calendrier de mise en oeuvre :

4ème trimestre 2008 et ensuite annuel

- **Développer la politique événementielle – créer un club de partenaires privés**

Description de l'action :

La Ville de Liège est le siège de nombreux événements porteurs, récurrents ou ponctuels, d'initiative communale ou d'initiative privée et associative. Ces événements doivent nous permettre de nous affirmer, y compris à l'International.

Afin d'accroître la visibilité, il importe de coordonner l'ensemble de ces événements, de les renforcer et d'identifier ceux qu'il conviendrait de créer ou de susciter.

Pour cela, il est indispensable d'accroître les moyens mis à leur disposition par le biais d'un partenariat accru avec le secteur privé.

Ainsi, il importe de :

- recenser les événements à soutenir et développer ;
- sur cette base, réunir des partenaires privés intéressés par la démarche
- nouer des partenariats et créer un club d'entreprises.

Ce club d'entreprises devra permettre d'une part d'améliorer le « return » pour les partenaires privés et d'autre part de renforcer les moyens mis à disposition des événements organisés ou soutenus par la Ville.

Calendrier de mise en oeuvre

2008 : recensement et détermination des événements à soutenir

2009 : contact et création du club des partenaires